



saisie vente à domicile que faire.

Par **sl63**, le **28/02/2011** à **19:42**

bonjour, j'aurais besoin d'un conseil.

suite à la cessation d'activité de ma société, je me retrouve sans aucuns revenus, pas meme le rsa. sachant que je ne pourrais plus payer mon loyer, je suis retourné vivre chez mon père. malheureusement il me reste d'importante dettes de rsi que je ne suis plus en mesure de régler. l'huissier m'informe qu'il effectuera une saisie vente de mes biens, mais cela pose un gros problème parce que je vis dans la maison de mon père et que les biens qui s'y trouvent lui appartiennent. moi je ne suis la que parce qu'il a bien voulu me reprendre chez lui. comment faire pour que l'huissier ne saisisse pas ce qui lui appartient ?

Par **Domil**, le **28/02/2011** à **20:00**

Il doit présenter les factures de ce qui est à lui.